

Europe centrale et États baltes

Principaux faits nouveaux

En 2002, les demandes d'asile en Europe centrale, dans les États baltes et à Chypre se sont élevées à 3 816 – un nombre inférieur de 26 pour cent à celui de l'année 2001. Cette tendance à la baisse est imputable à différents phénomènes: diminution du nombre de demandeurs d'asile afghans, nouveaux régimes de visas adoptés par des pays limitrophes, tels que la Bosnie-Herzégovine, et renforcement des contrôles aux frontières. Des diminutions supérieures à 50 pour cent ont été observées en Roumanie et en Slovénie, alors que la Bulgarie, la Pologne et la Slovaquie accueillaient un nombre plus important de demandeurs d'asile. Si les mouvements de transit continuaient de poser des problèmes spécifiques, il convient de signaler une évolution positive à cet égard: en Pologne, en Lituanie et en République tchèque, les demandeurs d'asile ont été plus nombreux à demeurer sur les territoires nationaux durant le traitement de leur requête qu'en 2001.

Bulgarie
Chypre
Estonie
Hongrie
Lettonie
Lituanie
Pologne
Roumanie
Slovaquie
Slovénie
République tchèque
Turquie

De nouvelles législations sur l'asile ou sur les étrangers sont entrées en vigueur ou ont été présentées aux parlements en Bulgarie, à Chypre, en Hongrie, en Roumanie, en Slovaquie, en Slovénie et en République tchèque. En Slovénie, les amendements apportés à la loi sur le



refuge temporaire ont ouvert de nouvelles perspectives quant à la possibilité de remédier durablement au sort des réfugiés bosniaques de longue date encore présents dans le pays. La Convention de 1954 relative au statut des apatrides est entrée en vigueur au mois de février 2002 en Hongrie.

En décembre 2002, la réunion du Conseil de l'Union européenne à Copenhague a ouvert la voie à l'élargissement de l'Europe, qui accueillera d'ici 2004 dix nouveaux États membres, à savoir Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque. Par cette décision, la Commission a reconnu la capacité des futurs États membres à satisfaire aux normes de l'Union européenne dans un vaste éventail de domaines politiques, dont la gestion des migrations et de l'asile. En Bulgarie et en Roumanie, pays dont l'adhésion a été fixée à 2007, les programmes de constitution des capacités déjà mis en place seront poursuivis et intensifiés.

Les principaux faits nouveaux survenus en Turquie, ainsi que les opérations de l'UNHCR dans ce pays, font l'objet d'un chapitre distinct.

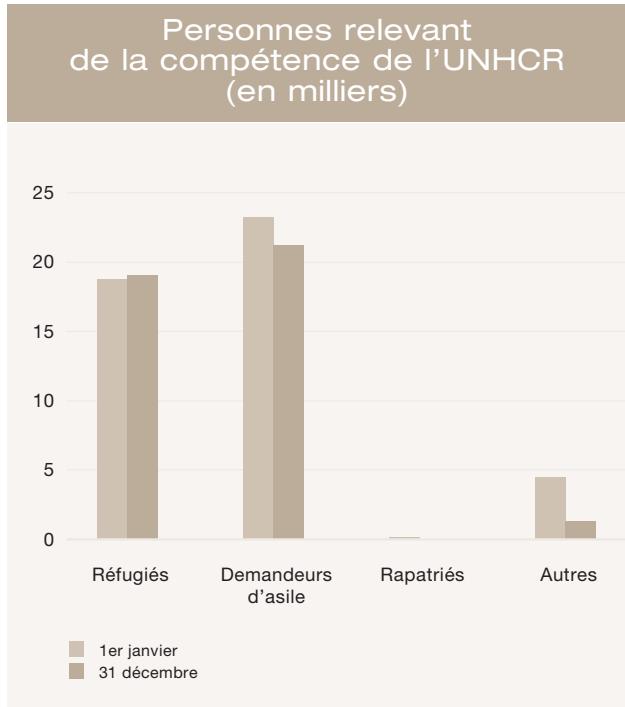
Défis et contraintes

Les demandeurs d'asile ne représentent qu'un élément d'un mouvement beaucoup plus ample, qui draine différentes catégories de migrants et les entraîne vers certains États plus prospères d'Europe occidentale. Dans ces conditions, il est difficile de maintenir l'asile à l'ordre du jour politique des pays d'Europe centrale, en veillant à ce qu'il y figure en bonne place: les gouvernements sont en effet de plus en plus préoccupés par les aspects criminels et sécuritaires de la traite et de la contrebande des êtres humains. Tous les États d'Europe centrale se préparent à assumer les nouvelles responsabilités découlant de leur adhésion à l'UE, l'échéance étant très proche pour les dix pays qui entreront dans l'Union en 2004. Dans un tel contexte, leur préoccupation principale, que l'UNHCR partage, est de mettre au point des formules acceptables de répartition des responsabilités au sein d'une Union élargie, sans lesquelles il leur faudrait supporter une charge intolé-

rable en termes de traitement des demandes d'asile et d'accueil des requérants.

L'accès au territoire et aux procédures d'asile demeure problématique dans certains pays, notamment du fait de l'absence de systèmes efficaces de suivi et d'orientation aux frontières terrestres, aériennes et maritimes. Les structures d'accueil ne sont pas toujours appropriées, comme le montrent les cas de violences sexuelles et liées à l'appartenance sexuelle recensés et le fait que des enfants séparés de leurs parents continuent de « disparaître » des centres d'accueil.

Dans la plupart des pays, l'intégration des réfugiés reconnus est encore laissée à des organisations non gouvernementales qui se débrouillent tant bien que mal, le soutien financier des autorités étant restreint, voire inexistant. Cette situation ne laisse pas d'inquiéter: faute de réelles possibilités d'autonomie, les réfugiés ne parviendront pas à s'intégrer convenablement dans ces pays (et seront tentés de poursuivre leur chemin en direction de l'Europe occidentale). L'UNHCR oriente ses efforts dans les deux voies, gouvernementale et non gouvernementale, en prônant l'élaboration de pro-



grammes d'intégration nationaux ou leur révision, en introduisant une perspective sexo-spécifique dans ces programmes et en encourageant les réfugiés à participer à leur conception et à leur mise en œuvre.

Opérations et recherche de solutions

Élaboration des systèmes d'asile

En dépit de graves difficultés financières, en 2002, l'UNHCR a considérablement progressé dans la poursuite de sa stratégie à trois volets, visant à renforcer les systèmes d'asile au travers d'initiatives nationales, d'une coopération régionale officielle et d'enrichissements mutuels informels. Un petit groupe d'appui régional, installé à Budapest, a supervisé un processus de synergie régionale dans quatre domaines de compétence communs, intéressant la plupart des pays d'Europe centrale: la diffusion d'informations relatives aux pays d'origine pour faciliter la prise de décisions quant aux demandes d'asile, le renforcement des capacités des juges intervenant en appel dans les affaires d'asile, l'orientation juridique des demandeurs d'asile et la prise en compte de la spécificité des besoins des réfugiés dans l'action sociale et psychosociale.

En vertu d'un arrangement conclu avec une ONG installée à Vienne, ACCORD, des services centralisés et normalisés d'information sur les pays d'origine ont été assurés auprès de six pays de la région, les gouvernements prenant progressivement en charge le coût de ces services. Le réseau d'information européen sur les

pays d'origine (www.ecoi.net), banque de données constituée en 2001, a été réactualisé et constitue désormais un outil de référence essentiel pour les services gouvernementaux, les ONG, les juges et les avocats. Quinze cliniques légales, spécialisées dans le droit des réfugiés, sont venues en aide à des demandeurs d'asile dans neuf pays et ont bénéficié de la coordination et des activités de renforcement des capacités assurées par le partenaire régional de l'UNHCR. Au nombre de ces activités, citons l'élaboration de programmes d'enseignement, des échanges de professeurs et d'étudiants et un concours organisé dans le cadre d'un tribunal fictif. Un programme destiné à permettre aux juges décident des affaires d'asile de tirer parti de l'expérience de leurs homologues d'Europe occidentale a été lancé en 2002, avec le cofinancement de la Commission européenne.

Illustration concrète de l'importance que l'UNHCR accorde aux besoins des réfugiés en matière d'intégration, un projet régional, visant à procurer un appui professionnel et structuré aux praticiens de l'orientation psychosociale et de l'aide sociale, a été lancé. Grâce à la participation active des réfugiés à ce projet, les aspects spécifiques de leur vécu, ainsi que leurs contributions potentielles, font partie intégrante du programme de perfectionnement des compétences. Le projet a joué un rôle clé dans la mise en place d'un réseau de cliniques légales implantées dans les universités et les instituts professionnels de l'ensemble de la région.

L'Organisation a également encouragé la coopération, à l'échelle nationale, entre les différentes institutions et les ministères gérant les questions de demandeurs d'asile et de réfugiés. Des efforts incessants ont été déployés en vue d'intégrer de nouveaux acteurs – notamment des parlementaires, des médiateurs et des membres de la communauté des donateurs – à ce réseau.

Au titre du projet pour les Enfants séparés en Europe, des plans d'action nationaux ont été élaborés dans tous les pays afin de répondre aux besoins les plus pressants des jeunes demandeurs d'asile – enfants ou adolescents – non accompagnés en Europe centrale. La priorité des priorités, à cet égard, est de recenser et d'enregistrer ces mineurs, tout en les soustrayant à l'emprise des passeurs et des trafiquants. La décision de la Hongrie d'ouvrir un centre d'accueil spécialisé à leur intention a ouvert la voie à la mise en œuvre d'initiatives similaires dans d'autres pays. Des indicateurs relatifs à l'âge et au sexe sont actuellement introduits dans toutes les composantes des programmes d'accueil et d'intégration.



Roumanie: l'insertion sociale des jeunes réfugiés afghans et somaliens est encouragée. Ici, des jeunes filles lors d'une réunion de scouts. *UNHCR / I. Bumbac*

Partenariats, sensibilisation du public et défense de la cause

L'UNHCR et le Conseil européen sur les réfugiés et les exilés (CERE) ont demandé à des consultants indépendants de faire le bilan de plusieurs années de constitution de capacités auprès des ONG d'Europe centrale, et de faire la synthèse des enseignements tirés de ces expériences en vue d'une future coopération. L'étude, publiée au début de l'année 2002, recommandait entre autres conclusions de poursuivre la formation sur les aspects juridiques de l'action en faveur des réfugiés, le travail de défense de la cause, l'informatique et les informations sur les pays d'origine. Au titre du suivi de cette étude, l'UNHCR a décidé d'adoindre un agent de liaison avec les ONG au groupe d'appui régional de Budapest. Dans le cadre du partenariat avec l'OIM, différents programmes ont été entrepris; citons notamment l'orientation prodiguée en cas de retour et l'aide aux demandeurs d'asile déboutés, ainsi que le Programme de dédommagement du travail forcé, destiné aux survivants de l holocauste.

Dans le cadre de la Journée mondiale du réfugié, différentes initiatives, bien souvent centrées sur les enfants et sur les femmes réfugiées, ont été menées à travers la région. Ainsi, la République tchèque a organisé la diffusion d'émissions traitant des femmes réfugiées sur *Radio Free Europe* et d'autres stations; en outre, le château de Prague a accueilli pendant tout l'été une grande

exposition consacrée au thème de la fuite et de l'exil dans l'art. Le médiateur polonais et l'UNHCR ont adressé une lettre ouverte à la presse, afin d'attirer l'attention sur les principaux problèmes rencontrés par les réfugiés dans le pays. En Slovénie, une exposition a été organisée au musée ethnographique. Dans la plupart des pays de la région, l'UNHCR appuie des programmes de sensibilisation destinés aux écoliers et/ou aux enseignants, en aidant à leur conception et en accordant un soutien financier. Différentes manifestations, dans lesquelles les associations de réfugiés ont joué un rôle croissant, ont attiré l'attention sur l'apport potentiellement enrichissant des réfugiés aux sociétés qui les accueillent.

Financement

La recherche d'autres sources de financement pour les ONG demeure extrêmement problématique. Quelques partenaires devraient toutefois bénéficier d'un projet du CERE, financé par la loterie britannique. L'UNHCR poursuivra donc ses efforts, afin de veiller à ce que les gouvernements réservent des fonds aux ONG et les acceptent comme des partenaires viables et fiables. En 2002, le budget initialement approuvé pour l'Europe centrale et les États baltes a été réduit de plus de six pour cent lors de l'allocation finale, en raison des difficultés générales de financement de l'UNHCR.

Contributions volontaires – Affectées (dollars E.-U.)

Affectation ¹	Donateur	Budget-programme annuel	
		Revenu	Contribution
République tchèque			
	Donateurs privés République tchèque	185 416	185 416
	République tchèque	9 231	9 231
Turquie			
	Commission européenne	650 036	678 508
	Etats-Unis	724 500	724 500
	Japon	200 000	200 000
Europe centrale et Etats baltes			
	Etats-Unis	1 975 500	1 975 500
	Suède	282 754	282 754
Total		4 027 437	4 055 909

¹ Pour de plus amples informations sur les diverses affectations, veuillez vous reporter au profil des donneurs.

Budget et dépenses (dollars E.-U.)

Pays	Budget révisé		Dépenses
	Budget-programme annuel	Budget révisé	
Bulgarie	1 037 626	906 148	
Chypre	615 651	530 910	
Etats baltes	280 000	261 600	
Hongrie	1 788 602	1 616 601	
Lettonie	85 609	66 868	
Pologne	715 202	673 932	
République slovaque	606 461	537 693	
République tchèque	1 077 696	1 031 433	
Roumanie	1 082 312	993 930	
Slovénie	719 048	639 463	
Turquie	5 773 483	5 244 491	
Projets régionaux ¹	412 046	285 345	
Total	14 193 736	12 788 414	

¹ Couvre les bourses pour les étudiants réfugiés ainsi que le suivi de la Conférence CEI.



Géorgie: des PDI originaires d'Abkhazie bâtissent une école avec des matériaux de construction fournis par l'Organisation. *UNHCR / Gali*